

Loi intégrale contre les VSS : un enjeu majeur au cœur de la rentrée sociale

La rentrée s'ouvre sur un moment politique important : l'examen parlementaire de la loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles déposée en décembre 2025 par une coalition transpartisane de 150 parlementaires issus de différents groupes politiques. Cette loi vise à apporter une réponse globale, non fragmentée comme c'est le cas aujourd'hui, aux violences contre les femmes et les enfants.

Par **ANNE ROGER**, membre du bureau national et du groupe Égalité femmes-hommes

Le premier ministre, sous la pression citoyenne, s'était engagé, en juin, à inscrire l'examen de la loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) à l'agenda à l'automne. Le projet de loi toiletté ayant enfin été déposé à l'Assemblée nationale le 11 août, celui-ci devrait commencer le 26 septembre¹. Le Conseil d'État et le CESE ont d'ores et déjà rendu leur avis. Les associations, la FSU et l'intersyndicale exigent un vote avant la fin de l'année. Cette pression collective est indispensable pour tenir le calendrier. En Espagne, une loi de ce type existe depuis 2004 et a permis en vingt ans de diminuer de 20 % le nombre de féminicides².

Inspirée des 140 mesures de la Coalition féministe et enfantiste pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles³, qui regroupe plus de 150 associations féministes et organisations, dont la FSU, cette proposition de loi vise à faire cesser l'impunité des agresseurs, à garantir une protection effective des victimes et à doter durablement les politiques publiques des moyens nécessaires. Un engagement budgétaire d'au moins 3 milliards d'euros est indispensable pour renforcer les missions des collectivités et soutenir les associations sur tout le territoire.

LES VSS FRAPPENT PARTOUT

Pour la fonction publique, les enjeux sont immenses. Les agent-es du service public sont en première ligne pour prévenir, repérer, accompagner et protéger les victimes. La FSU le rappelle avec force : aucune loi, même ambitieuse, ne peut être appliquée sans moyens humains et financiers, sans personnel formé en nombre suffisant, sans protocoles solides, sans structures adaptées partout sur le territoire, etc. Elle exige un plan massif de recrutement, des équipes pluridisciplinaires et une formation obligatoire pour tout le personnel.

Les violences sexuelles frappent partout : au sein des familles, dans les écoles, les clubs de sport, à l'université, dans les structures culturelles et l'espace public. Aucun territoire ni

sphère, publique ou privée, ne sont épargnés. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, la situation est préoccupante. Les violences sexistes et sexuelles y sont massives, documentées, et trop souvent tues. Les cellules d'écoute et de signalement, lorsqu'elles existent, manquent de moyens, de formation, de stabilité et parfois d'indépendance. Trop souvent, elles reposent sur du personnel précaire contractuel. La plupart fonctionnent avec moins de 0,5 ETP spécifique et se retrouvent débordées par les signalements.

OBLIGATIONS CLAIRES

La loi intégrale, en écho aux plans d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes déclinés dans les établissements universitaires, qui contiennent un axe consacré à la lutte contre les VSS, doit poser des obligations claires. Pour la FSU, il s'agit de changer de paradigme : passer d'une logique de gestion minimale et ponctuelle à une politique publique cohérente, financée et ambitieuse.

La bataille législative qui commence s'inscrit dans une dynamique de mobilisation exceptionnelle. Le 4 juillet, des centaines de milliers de personnes ont marché partout en France pour exiger l'adoption de la loi intégrale. Depuis le 26 août, les rassemblements du lundi soir place Vendôme à Paris et devant les tribunaux partout ailleurs réunissent associations, syndicats et citoyen-nes pour maintenir la pression sur le gouvernement et rappeler l'urgence d'agir. La Coalition féministe et enfantiste appelle à poursuivre ces mobilisations chaque lundi.

Pour la FSU, l'enjeu est clair : la loi intégrale, comprenant les demandes de modifications que nous porterons, doit être adoptée d'urgence. Les mobilisations de la rentrée et le travail étroit avec les parlementaires permettront l'adoption d'une loi conforme à nos attentes, et d'obtenir les moyens nécessaires pour la rendre effective. ■



Dans l'ESR, les violences sexistes et sexuelles sont massives, documentées, et trop souvent tues.

1. Cf. texte du projet de loi : www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/117b3106_proposition-loi.

2. Cf. rapport du Centre Hubertine-Auclert : www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/publication/rapport-espagne.

3. www.loi-integrale.fr.